

# Les météorologistes ont déjà vu pleuvoir

Jean Dion

ELLE FAIT damner les propriétaires de stations de ski et les sportifs adeptes de l'hiver, mais la pluie qui s'est abattue ces derniers jours sur le sud du Québec ne devrait pas amener le commun des mortels à s'inquiéter outre mesure du bouleversement des saisons.

De fait, un mois de janvier relativement détrempé ne constitue pas un phénomène si inhabituel qu'il paraît, souligne un spécialiste des informations météorologiques d'Environnement Canada à Dorval, Jacques Pelletier. «Il ne faudrait pas commencer à chercher des raisons extraordinaires là où il n'y en a pas», précise-t-il.

Selon M. Pelletier, certains secteurs de la province ont été particulièrement favorisés, au cours des dernières semaines, par une circulation des vents en provenance du sud-ouest, qui a apporté une masse d'air chaud en altitude au-dessus de nos régions. «S'il y a un responsable pour le fait que l'on ait de la pluie plutôt que de la neige, c'est le vent et lui seul.» Exit, donc, les hypothèses liées à la diminution de la couche d'ozone ou à quelque volcan perturbateur.

Dans l'ensemble, les précipitations liquides de janvier demeurent comparables à celles qu'on

avait enregistrées à Montréal à la même époque l'an dernier. Janvier 1992 avait vu s'abattre 64 millimètres de pluie, contre 67,6 mm pour les 23 premiers jours de 1993. «Ce sera légèrement supérieur cette année, tout simplement», explique M. Pelletier.

Ce qui est plus rare, par contre, c'est le fait que les chutes de neige restent bien en-deçà de l'accumulation de pluie: 28,4 mm de neige dans la région de Montréal depuis le début de l'hiver, soit moins de la moitié de ce qui est tombé en eau. À cet égard, il faudrait pointer du doigt la coïncidence entre le temps doux et les précipitations; cela expliquerait que, selon les données météorologiques disponibles, les chutes de pluie en sont actuellement au triple de la normale du mois de janvier.

En tout état de cause, les amateurs du temps doux ne perdent rien pour attendre. Hier après-midi, Environnement Canada annonçait des chutes de neige de l'ordre de cinq centimètres pour la soirée et la nuit, et les températures devraient descendre jusqu'à -17°C demain. Un minimum de -12°C et un maximum de -2°C sont prévus pour mercredi.

De quoi créer une belle surface glacée à faire rêver piétons et automobilistes...

# L'évaluation des fraudes à l'assurance-chômage soulève l'indignation

Jean Dion

QUAND le quotidien La Presse écrit à la une que les fraudes coûteront cette année 200 millions \$ à l'assurance-chômage, il se livre à une campagne de salissage à l'endroit des sans-emploi au pays», affirme le président du Mouvement action chômage de Montréal, Gaétan Guérard.

M. Guérard a réagi avec vigueur, au cours du week-end, à l'article paru samedi dans le quotidien montréalais, qui rapportait les évaluations faites par des dirigeants de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC), de même que les diverses méthodes auxquelles ont recourus les fraudeurs pour bernier le gouvernement, tels le trafic des relevés d'emploi et l'utilisation illégale de numéros d'assurance sociale de personnes décédées ou ayant quitté le pays.

Selon l'article, Emploi et Immigration aura déboursé 20 milliards \$ au titre de l'assurance-chômage au cours de l'année fiscale 1992-1993, parmi lesquels pas moins de 200 millions \$ auront été versés à des demandeurs illégitimes.

Mais M. Guérard conteste ces chiffres lancés par le ministère d'une part et, d'autre part, tient à atténuer leur portée — même s'ils étaient vrais.

Il pointe donc du doigt «le manque de sens critique» du quotidien qui, soutient-il, s'est contenté d'estimations gouvernementales alors que les chiffres exacts font état de fraudes deux fois moins importantes. Citant un rapport d'étude sur les appels accueillis par le conseil arbitral de la CEIC où il est

mentionné qu'en 1990-1991, le total des fraudes repérées fléchissait à 107,4 millions, en baisse de 3,4% par rapport à l'année précédente», M. Guérard ajoute: «On voudrait nous faire croire que ça doublerait cette année. NON!»

De plus, même si les données de la CEIC étaient correctes, il ne serait pas justifié d'être aux abois quant au phénomène de la fraude, souligne M. Guérard.

«On nous dira que 100 millions ou 200 millions \$, ça fait beaucoup de fraudes. Sur un budget annuel de plus de 20 milliards \$, cela correspond à 0,5 ou 1%. Sans nier l'existence d'abus, il faut voir que cela ne constitue pas, et même de loin, un problème majeur. Il faut voir aussi que la CEIC a une définition très large de la fraude.»

M. Guérard fait valoir que les données d'Emploi et Immigration démontrent que dans plus d'un cas sur trois, les prestataires qui contestent l'imposition d'une pénalité pour fraude ont gain de cause.

Ce qui veut dire que ces personnes réussissent à prouver que les déclarations inexactes n'ont pas été faites sciemment», explique-t-il, ajoutant qu'il était plus important de «faire tomber les préjugés afin de ne pas accuser les sans-emploi alors que le pourcentage d'abus est infime, surtout qu'une grande partie de ceux qui sont considérés comme fraudeurs ne le sont pas».

M. Guérard conclut en alléguant que le gouvernement observe une politique de salissage de la réputation des chômeurs pour mieux faire passer son «ignoble» projet de loi C-105 sur les restrictions au programme d'assurance-chômage.

# Le projet de privatisation d'Hydro-Ontario crée des remous

TORONTO (PC) — Le ministre de l'Énergie de l'Ontario, Brian Charlton, a fait savoir hier qu'il restait fermement opposé à la privatisation d'Hydro-Ontario, même si la société d'État explore cette possibilité.

Mais M. Charlton a reconnu que le gouvernement et la société d'État devaient envisager toutes les solutions pour venir à bout de la dette de 36 milliards \$ d'Hydro-Ontario et réévaluer ses hausses tarifaires impopulaires.

M. Charlton a déjà laissé entendre qu'une privatisation compromettrait la fiabilité du service de la société.

Il a fait remarquer hier qu'il revient au cabinet ministériel de prendre la décision de vendre Hydro-Ontario.

«Hydro peut déclarer qu'elle recommande la privatisation mais c'est le gouvernement qui décide», a dit M. Charlton.

L'idée de mettre en vente des actions de la plus grande société d'État au Canada, ainsi que plusieurs autres options, est présente étudiée par une équipe d'administrateurs d'Hydro-Ontario, a par ailleurs confirmé son nouveau président, Maurice Strong.

Ce projet de privatisation a suscité des réactions diverses.

Les environnementalistes ont prévenu que cela ne réglerait en rien les problèmes économiques de la société et que cela pourrait affecter la qualité du service et augmenter la pollution.

«C'est une idée mal foutue, a dit Kay Millyard de la Coalition des groupes environnementaux. Cela ne résoudrait pas le problème. Le problème, c'est la dette, pas le statut de la compagnie».

Le critique libéral en matière

d'énergie, Dalton McGuinty, a pour sa part qualifié le projet de privatisation de «très positif».

M. McGuinty a admis que la vente ne s'effectuerait pas facilement, étant donné l'ampleur de la dette et du personnel de 29 000 employés.

Mais l'idée a fait son chemin. La Nova Scotia Power Corporation a été vendue l'année dernière, renflouant le trésor de la Nouvelle-Écosse de quelque 851 millions \$. La Grande-Bretagne a privatisé 12 sociétés hydro-électriques, en 1990.

Mais les opposants à l'idée soutiennent qu'Hydro-Ontario ne réussirait à vendre que ses installations hydro-électriques et serait probablement incapable de refiler ses réacteurs nucléaires dont personne ne veut.

Ces 20 réacteurs comptent pour plus de la moitié de la dette de la société, a indiqué Garry Gallon de la Ligue pour une reprise économique écologique.

«Les contribuables seraient pris avec la pire portion de la dette alors que le secteur privé récolterait les fleurons d'Hydro», a lancé M. Gallon.

# Landry et Parizeau n'ont pas du tout la même notion du triomphalisme

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE CONTRASTE était frappant, samedi matin, dans cette salle d'un hôtel de Québec.

Le vice-président du Parti québécois, Bernard Landry, venait sobriement de mettre en garde les militants réunis en conseil national contre les périls qui les guettent à l'approche des élections.

L'un d'eux: le triomphalisme.

«Le pouvoir est une lourde responsabilité, dit-il. Il faut s'y préparer dans l'austérité, le travail, la réflexion. Le pouvoir ça se mérite; il faut en être digne. Il faut éviter de fêter d'avance.»

Quelques minutes plus tard, le chef du parti Jacques Parizeau monta sur la tribune et vint au contraire susciter chez ses troupes ce sentiment que le pouvoir et la souveraineté sont... à portée de main. Et qu'il ne fallait pas se gêner pour montrer son bonheur et son enthousiasme.

Il fixe même une date: le 24 juin 1995, le jour de la Fête nationale, où l'on pourrait, selon son calendrier, après les élections et un référendum, proclamer le Québec souverain.

«La souveraineté a cessé d'être une suite d'objectifs lointains ou d'idéal. Nous sommes sortis de cette phase-là. Je vous demande deux ans et demi pour la réaliser.»

M. Parizeau juge que tous les élé-

ments de la conjoncture, sans parler des sondages, sont favorables à l'option. Il réclame en quelque sorte le droit d'être «de bonne humeur» et de le montrer.

«Les commentateurs politiques nous regardent par en-dessous du nez et ils disent: ils ont l'air de bonne humeur, et ils n'ont pas le droit», fait-il avec ironie.

Et lorsqu'il est applaudi à tout rompre, pour avoir dit: «J'ai vraiment l'intention de la gagner cette élection», il enjoint à ses militants en liesse: «Aïe! Ne triomphez pas! On n'a pas le droit d'espérer ça!»

Point d'ironie.

Le thème de la campagne de financement, lancée samedi pour un objectif de 2,5 millions de dollars, «Pour le pays possible», reprend l'optimisme du chef.

La chanson thème de la campagne, composée par Stéphane Venne et François Cousineau, porte ce titre évocateur: «Ca s'en vient». «Ne voyez-vous pas que c'est l'heure; ça se voit dans l'air, comme une lumière; tous les signes jaillissent de partout; c'est maintenant possible...»

D'entrée de jeu samedi, le président péquiste annonce qu'il n'a surtout pas l'intention de se taire, comme le lui a demandé la semaine dernière un éditeur montréalais.

M. Parizeau avait déclaré que la montée des partis régionaux va faire du parlement fédéral un parlement à l'italienne, ce qui contribuera à affaiblir le gouvernement fédéral, une situation dont les souverai-

nistes devraient tirer profit à quelques mois d'élections provinciales.

L'éditorialiste l'avait morigéné.

Se donnant un air faussement contrit, M. Parizeau fit mine devant les partisans de s'excuser.

«Comptez pas sur moi pour exprimer la political correctness, dit-il, et dire des choses qui font plaisir. Je ne suis pas très fort pour la langue de bois. Les gens en ont marre des politiciens qui font des huit sur la glace. Nos concitoyens ne nous suivront pas si nous sommes ambigus.»

Pour M. Parizeau, dire que «le gouvernement fédéral est vidé et qu'il n'a pas deux idées à froter ensemble, en bout de course, foutu, ce n'est pas de l'arrogance, c'est de la statistique».

Le référendum du 26 octobre, par exemple, «c'est nous qui l'avons gagné», dit-il. Est-ce que ce serait de l'arrogance de dire ça? On n'a pas eu de victoire générale depuis 1981. Quand on gagne, c'est agréable de se le dire.

Tout comme de penser que des fédéralistes déçus, après cinq années de chamaille constitutionnelle, et qui ont constaté au référendum que le fédéralisme renouvelé a été rejeté, sont «peut-être murs pour la souveraineté».

Ces gens-là, dit M. Parizeau, nous demandent comment on veut faire la souveraineté, et à quel rythme. Leur répondre, «ce n'est pas du triomphalisme, ce n'est pas de l'ar-

rogance. C'est la démocratie».

Il évoque les 57% d'appuis recueillis par le camp du NON au référendum de l'automne dernier pour contredire encore une fois les observateurs qui lui suggèrent de ne pas célébrer trop vite. Qu'il y a parmi ces votes ceux de personnes qui ont voté NON et qui sont fédéralistes.

En Europe, les Danois ont rejeté le traité sur l'union européenne par 51% des voix; les Français ont dit OUI dans les mêmes proportions; et les Suisses ont refusé d'adhérer à un marché commun européen par 50,1%. Personne ne conteste le caractère démocratique de ces résultats.

En conférence de presse, il doit admettre cependant que son parti ne peut «pas encore» mesurer l'impact du vote de ces fédéralistes fatigués.

Plus que jamais dans l'histoire des partis politiques, dit le chef souverainiste, les péquistes doivent «être clairs, être francs et aussi enthousiastes».

«On ne va pas essayer d'entourer les choses d'une énigme enveloppée dans un mystère».

Au-delà des chiffres et des objectifs concrets qui sont au centre du débat sur la souveraineté, M. Parizeau lance «un appel à tous les Québécois» pour que non seulement dans leur raisonnement mais aussi «dans leur cœur», ils trouvent la volonté de faire un pays.

# Les «rescapés» du vidéo poker partent en guerre

Jean Dion

LES «RESCAPÉS» des machines vidéo poker en ont marre de l'inertie du gouvernement et des corps policiers, et ils sont sur le point de passer à l'attaque pour que disparaissent à jamais ces gobe-sous qui en ont jeté plus d'un à la rue.

«Les vidéo pokers sont partout. Ils sont mis à la disponibilité de tous, y compris et surtout des jeunes. Ces machines suscitent une forte dépendance. On est en train de créer un monde de malades», affirme Gilbert Déry, président du regroupement Stop Vidéo Poker (SVP). En conférence de presse, hier, M. Déry annonçait que son organisme allait «mettre de la pression» sur les autorités pour que les engins électroniques illégaux «décolent du paysage».

Parmi les moyens qu'envisage d'utiliser le regroupement pour arriver à ses fins, le plus spectaculaire consistera à former des escouades spéciales d'intervention qui auront pour mandat de se rendre dans les établissements qui exploitent des machines, «sortir celles-ci et les déposer dans la rue ou les trottoirs».

M. Déry sait que l'entreprise sera risquée et qu'elle peut créer «des affrontements». Mais on n'a pas le choix.

Pour SVP, qui espère également récolter 100 000 noms dans une pétition anti-vidéo poker et prépare une requête en recours collectif, c'est l'absence de volonté politique de Québec qui fait que «la ronde infernale des vies brisées» par l'appât du gain se poursuit. M. Déry dénonce du même souffle le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, «qui s'entête à ne pas agir», et la police, «qui dit être au courant du problème mais renvoie toujours la balle au gouvernement».

En plus du phénomène de dépendance malade — et un peu étrange — dont ils sont la cause, les vidéo pokers doivent une bonne partie de leur popularité au fait que plusieurs tenanciers d'établissement abritant des machines (dépanneurs, restaurants, bars) acceptent de payer en argent les «crédits» que gagnent les joueurs. Ce qui, bien sûr, est illégal. Et bien qu'un récent jugement soit venu carrément interdire l'existence des machines, qualifiées de «dispositifs de jeux», le commerce en semble toujours aussi florissant.

Selon le regroupement de M. Déry, il existerait 25 000 vidéo pokers au Québec, qui génèrent des revenus de l'ordre de 500 millions \$. Autant d'argent qui échappe à l'État et vient engraisser le marché noir au détriment de joueurs compulsifs qui, dans plusieurs cas, se disent «incapables d'arrêter avant d'avoir atteint le fond du baril».

Hier, ils étaient une vingtaine à être venus appuyer le mouvement Stop Vidéo Poker. (M. Déry dit représenter 125 000 joueurs et leurs proches, dont 400 ont adhéré officiellement à son association). Interrogés sur leur condition, ils racontaient des histoires à faire dresser les cheveux sur la tête.

Pierre Couillard, par exemple, a englouti l'équivalent de 400 000 \$



PHOTO JACQUES GRENIER

L'enfer croît avec l'usage, soutiennent les joueurs compulsifs de vidéo poker qui sont parvenus à se soustraire à leur dépendance. Aujourd'hui, ils exigent que les quelque 25 000 machines illégalement exploitées au Québec disparaissent de la circulation.

dans les vidéo pokers. Il possédait quatre boutiques de vêtements; il les a perdues. Il a même, bien malgré lui, emporté sa femme dans sa dépendance, mais il jure s'en être sorti. «J'ai de la difficulté à mettre un trente sous dans un téléphone public», dit-il en riant.

Denis, lui, a déjà passé 36 heures consécutives à jouer. Il raconte aussi comment, la veille de Noël, il est allé au dépanneur pour y faire un achat. Or dans ce dépanneur, il y avait un vidéo poker, et Denis est revenu chez lui le lendemain après-midi. Pourtant, ses enfants l'attendaient pour le réveillon. «C'est une maladie», dit-il d'un ton grave, confiant qu'il avait encore des «tentations» à la vue d'une machine. «Mais je me contrôle un peu mieux». Compréhensible, il a englouti 40 000 \$ dans sa «passion».

Ce n'est pas tout: des parents ont été vus en train de jouer des heures durant alors que leurs enfants at-

tendaient dans l'auto ou dormaient dans la salle de jeu. Et d'autres histoires proprement invraisemblables qu'on nous demande de ne pas révéler «parce que le commerçant se reconnaîtrait trop facilement», dit une joueuse.

Maladie ou vice? Le débat est ouvert. Mais quelle qu'en soit la conclusion, les joueurs compul-

sifs soutiennent que toutes les machines doivent être retirées de la circulation. Parce que, bien qu'illégal, elles sont trop facilement accessibles. Parce qu'elles ont déjà gâché, et promettent de gâcher, la situation familiale, financière et psychologique de centaines de personnes incapables de se contrôler.

Une saine alimentation fait aussi partie de la prévention

Fondation québécoise du cancer

Montréal (514) 527-2194 Québec (418) 681-9989 Estrie (819) 822-2125 1-800-363-0063

**ROBIC**

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55, St-Jacques, Montréal, QC H2Y 3X2 Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-O-B-I-C

La maîtrise des intangibles

**AUTO DIVORCE**

(en collaboration avec une firme de notaires)

Divorce, séparation de corps, convention de rupture et garde d'enfants À L'AMIABLE

FAITES-LE VOUS-MÊME À BON PRIX ET SANS DÉLAI

Tél.: 671-0804 1-800-667-0505

**RÉSULTATS** Loto-Québec

GAGNANTS LOTS

**649**

Tirage du 93-01-23

6/6	0	2 704 120,30 \$
5/6+	5	162 247,20 \$
5/6	312	2 080,10 \$
4/6	17 028	73,00 \$
3/6	313 018	10,00 \$

Vente totale: 18 974 268,00 \$

Prochain gros lot (approx.): 5 400 000,00 \$

Prochain tirage: 93-01-27

Numéro complémentaire: 39

**SELECT**

Tirage du 93-01-23

6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	1	29 655,10 \$
5/6	35	564,80 \$
4/6	1 878	49,10 \$
3/6	27 701	5,00 \$

Ventes totales: 1 079 179,00 \$

Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00 \$

Numéro complémentaire: 30

**MISE-TÔT** 4 5 8 23

GAGNANTS	LOT
148	337,80 \$

**Extra**

NUMÉROS	LOTS
079396	100 000 \$
79396	1 000 \$
9396	250 \$
396	50 \$
96	10 \$
6	2 \$

Tirage du 93-01-23

**T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# SUITES DE LA PREMIERE PAGE

## ◆ Valcourt

te: «Le Canada, ne devrait pas imposer ses valeurs au reste du monde. Ce serait de l'impérialisme.» Son attaché de presse a également expliqué à des journalistes que le Canada ne peut quand même pas accueillir toutes les femmes battues du monde.

Le cas d'une femme d'Arabie saoudite qui a été lapidée parce qu'elle refuse de se voiler est à l'origine de ce dernier débat. L'an dernier, les services d'immigration canadiens lui ont refusé le statut de réfugiée, décision qu'a maintenue sans hésitation apparente Bernard Valcourt.

Sur l'assurance-chômage et les nouvelles restrictions qui voudrait imposer le gouvernement, le ministre a été encore plus fougueux.

«Il est à peu près temps qu'un gouvernement ait assez de couilles pour faire face à la réalité», a-t-il lancé la journée même où l'opposition faisait valoir que les nouvelles règles risquaient de rendre la vie plus difficile aux femmes victimes d'harcellement sexuel aux mains de leurs employeurs.

Sur la formation de la main-d'oeuvre, finalement, Bernard Valcourt estime que le vote contre l'accord de Charlottetown lui interdit d'envisager tout accommodement administratif pour donner le contrôle de ce secteur aux provinces. L'efficacité, a-t-il expliqué cette semaine, ne passe pas par le transfert «holus-bolus» (sic) des ressources fédérales aux provinces.

Pour certains de ses collègues du Québec, cette prise de position a été la goutte qui a fait déborder le vase. «Si je ne faisais pas partie du même gouvernement, je réclamerais sa démission», affirmait un député du Québec le lendemain en ajoutant que la performance fédérale à Toronto ne l'avait guère réjoui.

«Il a beau être apprécié par Brian Mulroney, lance un autre conservateur haut placé. Cette fois-ci, il est allé trop loin.» C'est ce que plusieurs conservateurs du Québec se préparent à faire savoir au ministre lors d'une rencontre préparatoire à la rentrée parlementaire samedi prochain.

L'entrentin promet d'être d'autant plus orageux qu'une dizaine de députés du Québec sont également prêts à voter contre leur propre gouvernement sur le projet de réforme de l'assurance-chômage piloté par Bernard Valcourt.

## ◆ Obligations

pas adaptés aux besoins municipaux, même les SPEQ annoncées dans le dernier budget du ministre Gérard D. Levesque; les municipalités ne peuvent y trouver des outils

valables pour faire face à leurs obligations financières, actuelles et futures.

Ces outils existent ailleurs. Aux États-Unis, par exemple, les lois permettent aux municipalités et aux organismes municipaux d'émettre des obligations dont les intérêts ne sont pas imposables entre les mains de leurs détenteurs. Au Canada, aucune disposition particulière ne permet aux municipalités de financer leurs réalisations à moindre coût. La majorité des provinces canadiennes a plutôt adopté des mesures pour réduire le fardeau des contribuables relatif au paiement des taxes municipales. Au Québec, cet allègement fiscal est le remboursement d'impôt foncier, de portée limitée et restreint à un petit nombre de contribuables à faible revenu.

La ville de Cap-Rouge propose donc aux gouvernements d'Ottawa et de Québec de modifier les lois fiscales afin de permettre aux municipalités, pour financer leurs immobilisations, d'émettre des obligations municipales libérées d'impôt. Le détenteur d'une telle obligation n'aurait pas à payer d'impôt sur les intérêts qu'elle génère, à la condition d'être résident de la ville émettrice. En apparence, le rendement sur ce placement semble moindre, admet M. Chatigny; il n'en demeure pas moins que le rendement après impôt du contribuable s'en trouve majoré. Quant à la municipalité émettrice, elle tirerait profit d'un allègement de ses frais de financement.

Le maire propose aussi que les municipalités puissent émettre des obligations municipales qui donnent droit à un crédit d'impôt. De plus, Cap-Rouge propose d'ajouter une déduction dans le calcul du revenu, en plus du crédit d'impôt de base, dans la mesure où le projet financé par ces obligations est générateur d'emplois à plein temps ou démontre un caractère mobilisateur. En outre, afin de maximiser l'économie d'impôt du contribuable, ces obligations constitueraient des placements admissibles qui pourraient par la suite être transférées dans le REER du contribuable.

«Je pense que les solutions élaborées dans le cadre de cette étude offrent aux municipalités de nouvelles façons de faire face aux responsabilités qui leur ont été transférées depuis quelque temps, fait savoir le maire Chatigny, dans un échange avec l'auteur de ces lignes, résident de Cap-Rouge. Il me semble en effet que cette formule a le mérite de proposer une solution pour l'ensemble des municipalités. Si l'on donne à la population le pouvoir de s'aider, elle s'aidera», plaide-t-il avec confiance. De fait, son étude a été bien accueillie par plusieurs municipalités de la région de la capitale, avec lesquelles le maire est en contact. Elle est également à l'étude par les deux unions municipales du Québec (UMQ et UMRCQ), et par la Fédération canadienne des municipalités, dont la présidente est, cette année, Mme Margaret Delisle, mairesse de Sillery, en banlieue de Québec.

L'étude de Cap-Rouge fait valoir que «les municipalités sont confrontées à une dette qui les écrase et les empêche d'intensifier leurs efforts pour satisfaire leurs citoyens». Elles désirent aussi participer plus activement à la relance de l'économie. Elles veulent faire «leurs parts», en se faisant instigatrices de projets générateurs d'emplois et de retombées économiques. Il faut donc modifier le système fiscal actuel, afin de permettre la création de nouveaux instruments financiers. En plus de rendre les citoyens plus responsables quant aux dépenses qui les concernent, ces outils inédits permettront aux municipalités d'entreprendre la réalisation de projets à caractère municipal. Ce qui aurait un effet d'entraînement sur l'économie en général. De plus en plus, «les municipalités auront à offrir dorénavant plus de services aux personnes et non pas seulement des services à la propriété». Dans cette perspective, il faut tenter d'alléger le poids budgétaire du financement municipal, et non encourager un endettement supplémentaire des municipalités.

Invité à s'expliquer en conférence de presse, M. Parizeau a souligné un autre coin du voile.

## ◆ Parizeau

se par M. Parizeau, en réaffirmant leur désir de rapprochement avec les communautés.

Cette déclaration est «catastrophique», me glissa à l'oreille une militante montréalaise désireuse de ne pas en faire un plat en public, mais heureuse que les médias renvoient à M. Parizeau l'image que peuvent susciter de tels discours.

Le vice-président du parti, Bernard Landry, a pour sa part pris la peine, en conférence de presse hier, de préciser la position péquiste.

Devant quelque 400 partisans réunis en conseil national, M. Parizeau signalait samedi que seulement 8% des allophones et des anglophones ont voté NON le 26 octobre, ajoutant «une proportion moins élevée que ceux qui croient Elvis Presley vivant», et que le NON l'a tout de même emporté.

«Il faut être conscient que les Québécois peuvent atteindre l'objectif qu'ils se sont fixé, même si c'est presque exclusivement des Québécois de souche qui votent pour. Il faut tirer cette conclusion, car cela a des conséquences considérables pour notre action politique. C'est une forme de réalisme», dit-il.

Cette réalité, ajoute-t-il, ne doit pas inciter le PQ à «changer d'attitude à l'égard des droits fondamentaux» des communautés minoritaires. Il ajoute: «Est Québécois, celui qui veut être Québécois.»

Selon M. Landry, le chef a tout bonnement «constaté de façon rationnelle et mathématique que nous avons certains sujets de déception par rapport à nos efforts des 20 dernières années.»

Les péquistes ont posé plusieurs gestes depuis la création du parti, et surtout récemment, pour construire des ponts avec les communautés culturelles, sans que cela ne rapporte de dividendes importants au plan électoral.

Ces efforts vont se poursuivre, a précisé l'ancien ministre. «On le fait parce qu'on croit que le Québec souverain sera meilleur et plus facilement vivable pour tout le monde s'il est irréprochable et impeccable sur le plan de ses attitudes vis-à-vis les gens qui ne sont pas de souche. S'il est ouvert et accueillant.»

«Le Québec est ouvert et le restera, dit-il. Le message est clair en dépit d'éléments mathématiques qui comportaient un côté brutal.»

M. Landry fait remarquer que le conseil national a adopté, non sans un débat laborieux, un plan d'action en ce sens. Il a augmenté de 13 000 à 20 000 \$ le budget annuel du comité des communautés culturelles. Et approuve l'intégration de membres des communautés aux instances du parti.

Les hauts dirigeants péquistes entreprendront prochainement par ailleurs une série de rencontres au sommet avec ceux des principales communautés, à commencer par les communautés juive, grecque, ita-

lienne et portugaise.

Les déclarations de M. Parizeau reflétaient cependant des débats qui ont cours présentement au sein du parti.

Selon le député de Pointe-aux-Trembles, M. Michel Bourdon, des péquistes «peuvent être tentés» de mettre un frein aux efforts entrepris pour bâtir des ponts parce que le vote des allophones en faveur du PQ est faible. «Mais moi, je suis un des sept députés de Montréal, dit-il, et je vais me débattre.»

Il signale que le chiffre de 8% d'appui est une moyenne: 40% des anglophones du Plateau Mont-Royal ont voté NON, 18% des électeurs hispanophones et 60% des électeurs d'une paroisse de sa circonscription.

«Il n'y a pas que les élections et les votes dans une démocratie, explique-t-il. Il y a ce qui se passe après: la concorde, l'unité. Leur vote, on ne l'aura pas. Mais il faut les convaincre qu'il y a une place large, qu'il font partie de notre société, de nos vies. Qu'au lendemain du référendum sur la souveraineté, ils se rallient.»

Invité à s'expliquer en conférence de presse, M. Parizeau a souligné un autre coin du voile.

M. Parizeau affirme en effet avoir sonné cette cloche pour calmer les appréhensions de plusieurs militants face au poids politique croissant des communautés culturelles.

Ces militants développent des «réflexes malsains», dit-il.

De plus en plus de gens véhiculent l'idée qu'il faudrait mieux fermer les frontières du Québec parce que les nouveaux arrivants, qui sont de plus en plus nombreux, vont toujours voter contre la souveraineté.

D'autres, relate M. Parizeau, affirment qu'il ne sert à rien de reconnaître des droits civiques à ces minorités qui sont contre nous.

Or, insiste-t-il, les chiffres démontrent que «ces gens-là se gourent».

Le parti a tiré bien des leçons de l'analyse des résultats du référendum. Bien qu'il ne soit «pas encore» capable de mesurer l'impact des personnes qui ont voté contre l'entente du Charlottetown mais qui ne sont pas souverainistes, a fait savoir M. Parizeau.

Ainsi, le parti conclut qu'il doit accentuer ses efforts de séduction surtout auprès des francophones vivant hors de Montréal. 72% des francophones de l'île de Montréal - 80% dans les quartiers cosmopolites, ont voté NON. A l'échelle de la province, cette proportion chute à 67%.

«On se rend compte que la proportion des francophones qui auraient pu voter NON aurait pu être plus élevée ailleurs au Québec, dit-il. On se rend compte que le travail dans les régions rurales pourrait être plus accentué.»

Le chef du parti a clôt les assises, hier, avec un discours portant sur les finances publiques. M. Parizeau convient que, dans le contexte actuel, le gouvernement a raison de vouloir équilibrer ses finances en réduisant ses dépenses.

«Il va falloir couper». Le gouvernement va devoir réduire ses dépenses parce qu'un déficit de 9 milliards en 1997-98, tel que prévu par le ministre des Finances si rien n'est fait, «ce serait débile».

Mais il souhaite que l'on sorte de cette logique de coupures parce que «ce n'est pas un avenir». Il soutient qu'avant de prendre des décisions quant aux finances de l'Etat, les Québécois devraient s'entendre sur deux choses: l'objectif du plein emploi, parce qu'on ne réglerait rien avec un million de chômeurs et d'assistés sociaux aptes au travail; sortir du régime fédéral qui nous étrangle.

## ◆ Croatie

que «la Yougoslavie, en tant que signataire du plan Vance, se sent obligée de réagir à une telle agression et a le devoir d'agir énergiquement pour protéger ces régions et leur population».

La Yougoslavie, a-t-il ajouté, est

«prête, sur la base d'une résolution du Conseil de Sécurité, de mettre ses forces à sa disposition».

L'armée yougoslave s'est dite prête hier à protéger les Serbes de Croatie, tandis que ceux-ci menaçaient de s'en prendre à Zagreb si leurs villes étaient bombardées, au troisième jour des combats entre forces croates et serbes du sud de la Croatie.

Ces affrontements ont menacé hier le déroulement de la conférence de Genève où les négociateurs ont fait passer au second plan les discussions sur le découpage géographique de la Bosnie pour se consacrer à des «questions politiques».

Le président de la Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro), Dobrica Cosic, a souligné qu'il ne pouvait pas y avoir de paix en Bosnie-Herzégovine si des combats se poursuivaient dans des territoires qui sont sous la protection des Casques bleus comme en Croatie. «Je pense que cela remet gravement en cause et compromet tous les efforts de paix entrepris ici», a-t-il déclaré.

Communiquant le premier bilan croate depuis le début des hostilités, le président Franjo Tudjman a annoncé que «plus de 120 Serbes» et «dix Croates» avaient été tués dans les affrontements.

Dans une interview à la télévision croate, il a tenté de justifier l'offensive croate en affirmant que son seul objectif était de permettre la reconstruction du pont de Maslenica, bombardé pendant la guerre serbo-croate de 1991, afin de désenclaver le sud de la Croatie.

Il a accusé les Serbes de Croatie et les dirigeants de Belgrade d'avoir «systématiquement reporté la mise en oeuvre de l'accord qu'ils avaient donné» sur la reconstruction du pont.

«J'ai décidé de passer à l'action quand l'attitude (de la partie serbe) a dépassé les bornes», a-t-il expliqué.

À Genève, les deux co-présidents de la Conférence ont demandé aux Serbes de Belgrade et à ceux de Bosnie de ne pas s'engager dans les combats en Croatie et ils ont obtenu une «réponse positive», selon M. David Owen. M. Tudjman a assuré pour sa part que l'ordre de cesser les combats avait été donné dans le sud de la Croatie.

Cependant, l'armée yougoslave s'est déclarée prête hier à «offrir son aide humanitaire et toute autre forme d'aide au peuple serbe menacé» en Croatie. Le chef de l'état-major de l'armée yougoslave, le général Zivota Panic, a indiqué que la Yougo-

slavie protégerait la population serbe en Krajina («république serbe autoproclamée en territoire croate placée sous la protection de la FOR-PRONU»).

De leur côté, les milices serbes de la Krajina ont menacé de s'en prendre à Zagreb en cas de bombardements de leurs villes du sud de la Croatie, selon un communiqué militaire des forces serbes de Croatie. En cas de bombardement de Knin, Obrovac et Benkovac, «nous riposterons de la même manière. Même Zagreb ne sera pas épargné», averti ce communiqué.

Concernant les forces engagées sur le terrain, le président yougoslave a affirmé que les Croates utilisaient l'aviation et des bateaux pour bombarder les Serbes de Krajina.

Selon le porte-parole des Serbes de Krajina, Misa Milosevic, six brigades croates supplémentaires ont pénétré dimanche matin sur le territoire de la Krajina et quelque 20 000 soldats croates se trouvent sur le territoire contrôlé par les Serbes.

Avant de quitter Genève, le président Cosic a affirmé que la Yougoslavie «demanderait une nouvelle réunion du Conseil de sécurité et exigerait une condamnation énergique de l'agression croate, la fin des hostilités et le retour à la situation antérieure» sur le terrain.

Sur le plan militaire, Croates et Serbes ont poursuivi hier leurs bombardements d'artillerie lourde et le front s'étendait sur une vingtaine de kilomètres du nord au sud, entre la zone de Maslenica et la région de Zadar et sur une profondeur de quelque cinq kilomètres, selon des sources militaires.

Les Croates, qui avaient progressé vendredi de trois kilomètres, ont avancé depuis d'un à deux kilomètres», selon les mêmes sources.

Malgré ces combats, les deux co-présidents de la Conférence de Genève ont souligné que les pourparlers de paix sur la Bosnie se poursuivaient. «En dépit de la menace que font planer les combats en Croatie, les conversations sur la Bosnie progressent lentement mais sûrement», a dit David Owen.

Mais en Bosnie, les forces à majorité musulmane ont intensifié leur offensive dans l'est du pays et pénétré en territoire yougoslave, a affirmé le président Cosic avant de quitter Genève pour Belgrade.

Fred Eckhard, le porte-parole de la conférence de paix de Genève, n'a pas été en mesure de confirmer l'incursion musulmane en territoire serbe, mais il a estimé qu'elle pourrait avoir des conséquences sérieuses si elle était confirmée.

# EN BREF

## Pêche illégale en eau canadienne

Les garde-côte des États-Unis ont arraisonné la semaine dernière huit chalutiers américains qui avaient pêché illégalement des pétoncles en eaux canadiennes. Les contrevenants pourraient être obligés de céder leurs prises, évaluées à 115,000\$US, et condamnés à payer des amendes pouvant atteindre 1,5million\$US. Les autorités sont à la recherche de quatre autres navires dans la région de New Bedford, au Massachusetts, base des 12 bateaux de pêche, a indiqué de Boston l'agent David Moynihan. Des accusations de pêche illégale dans les eaux canadiennes devraient être portées, mais M. Moynihan ne connaissait pas ni la date ni le lieu de la comparution des capitaines des chalutiers. «C'est inhabituel d'être capable de détecter et d'arraisonner autant de vaisseaux», a précisé M. Moynihan. «C'est en grande partie dû au travail des autorités canadiennes, qui sont parvenues à identifier les navires, ce qui a permis leur arraisonnement. Sans identification, il aurait été impossible de saisir les chalutiers.»

## Un Parlement divisé

TORONTO (PC) — Des députés de cinq partis, avec une majorité de Libéraux, se partageront les sièges du prochain Parlement, indique un sondage du Toronto Sun publié hier. «C'est le scénario le plus plausible à l'heure actuelle», a commenté Michael Marzolini, président de la firme d'enquêtes d'opinion Insight Canada Research. «Les résultats indiquent une majorité libérale, mais cela pourrait changer.» L'appui du Québec au Bloc québécois et celui des Prairies et de la Colombie-Britannique au Reform Party pourrait gruger la majorité libérale, a-t-il précisé. Les Libéraux de Jean Chrétien obtiennent l'appui de 41 pour cent de l'électorat au pays, selon le sondage réalisé par Insight Canada Research. Les Conservateurs du premier ministre Brian Mulroney reçoivent 16 pour cent des intentions de vote. Les Néo-Démocrates d'Audrey McLaughlin et les Réformistes de Preston Manning obtiennent chacun 14 pour cent d'appui. Le Bloc québécois obtient pour sa part 13 pour cent des voix au pays, et 55 pour cent au Québec.

## Essai d'un missile Cruise en Alberta

COLD LAKE, Alb. (PC) — Un missile Cruise non armé sera soumis à un essai demain. Le ministre de la Défense a annoncé hier que le missile serait largué d'un bombardier américain B-52 au-dessus de la mer de Beaufort. Il suivra une trajectoire tracé au-dessus du delta du fleuve Mackenzie et empruntera ensuite un corridor parallèle aux Rocheuses avant d'atterrir sur la base de Cold Lake, en Alberta. Des vols similaires effectués par le passé ont duré plusieurs heures, a dit le capitaine Jan Thomson de la base des forces armées canadiennes à Cold Lake. Des chasseurs CF-18 canadiens et F-16 américains vont simuler des attaques contre le missile.

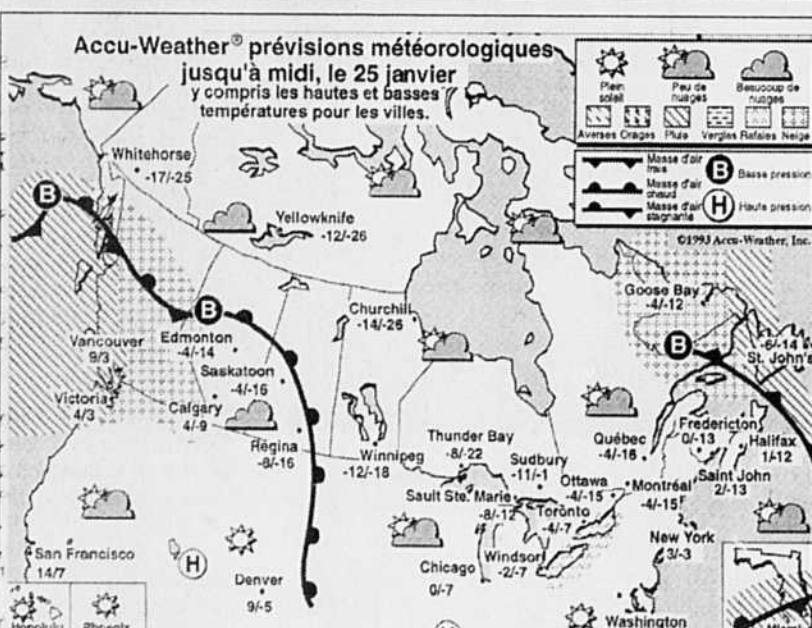
## Un autre Canadien assassiné en Floride

MIAMI (AP, PC) — Pour la seconde fois en moins d'un mois, un Canadien a été tué par un bandit en Floride, ce qui a incité la police à inviter les touristes à prendre des précautions pour ne pas devenir la cible de malfaiteurs. Ralph Passero, un restaurateur de Fort Erie, en Ontario, est mort vendredi matin. Le policier qui mène l'enquête soutient que les touristes ne prennent pas autant de précautions que les résidents. Le détective Bill Hellman a déclaré à Toronto Sun que les touristes sont facilement repérables et deviennent des cibles de choix parce qu'ils portent habituellement sur eux l'argent de leurs vacances.

## Éducation, drogue et alcool

OTTAWA (PC) — L'éducation et les problèmes de drogue et d'alcool faisaient partie des plus importantes préoccupations des Canadiens concernant les enfants il y a un an, alors que la famine et la pauvreté se retrouvaient au bas de la liste des priorités, révèle un sondage de la firme de sondage Decima effectué l'an dernier pour le ministère de la Santé et du Bien-être social. L'enquête d'opinion indique aussi que les Canadiens critiquaient la performance du gouvernement fédéral sur les problèmes et les préoccupations touchant les enfants, et ils se disaient prêts à appuyer une révision des méthodes d'Ottawa. Les Canadiens semblaient s'entendre pour dire que les enfants autochtones se retrouvaient dans de pires situations que les non-autochtones, parmi lesquelles de nombreux problèmes de drogue et d'alcool, de médiocres conditions de vie et l'accès à une bonne éducation.

# LA METEO



**Situation générale:** Lundi, il neigera sur la Côte-Nord tandis que le ciel se dégagera sur l'ouest et le sud du Québec. Le temps se refroidira sur l'ensemble des régions. Mardi, une faible crête de haute pression, au sud du Québec, donnera du beau temps sur la plupart des régions tandis qu'une deuxième dépression ennuagera le ciel du nord-ouest québécois. Les températures se rapprocheront des normales saisonnières.

**MONTREAL**  
Dégagement le matin. Temp. stable à près de -8. Mardi: ensoleillé avec pass. nuageux. Min.: -17. Max.: -5.

**QUEBEC**  
40% de probabilités d'averses de neige suivi d'un dégagement. Temp. à la baisse pour atteindre -11 en p.m. Mardi: ensoleillé avec pass. nuageux. Min.: -21. Max.: -8.

**Abitibi-Témiscamingue** deg le matin. Min.: de -18 à -20. Max.: -15. Mardi: ennuage-mont. Min.: -25. Max.: -8.

**Pontiac, Gatineau et Lévis**: deg le matin. Temp. stable à -15. Mardi: ennuage-mont. Min.: -23. Max.: -12.

**Laurentides**: deg le matin. Temp. à la baisse pour atteindre -14. Mardi: ensoleillé avec pass. nuageux. Min.: -23. Max.: -8.

**Ottawa et Hull**: deg le matin. Temp. stable à -9. Mardi: ensoleillé avec pass. nuageux. Min.: -17. Max.: -5.

**Cornwall, Trois-Rivières et Drummondville**: deg le matin. Temp. stable à -9. Mardi: ensoleillé avec pass. nuageux. Min.: -17. Max.: -5.

**Beauce**: neige cessant le matin. Deg. graduel par la suite. Temp. à la baisse pour atteindre -8 en p.m. Mardi: ensoleillé avec pass. nuageux. Min.: -18. Max.: -8.

**Saguenay et Lac-St-Jean**: faible neige le matin. Deg. en p.m. Temp. à la baisse pour atteindre -15 en p.m. Poudrenne par endroits. Mardi: ensoleillé avec pass. nuageux. Min.: -22. Max.: -12.

**Réserve faunique des Laurentides**: faible neige le matin. Deg. graduel en p.m. Temp. à la baisse pour atteindre -15. Poudrenne par endroits. Mardi: ensoleillé avec pass. nuageux. Min.: -22. Max.: -12.

**Charlevoix et Rivière-du-Loup**: faible neige le matin. Deg. en p.m. Temp. à la baisse pour atteindre -11 en p.m. Vents d'ouest de 40 à 70 km-h en p.m. Poudrenne. Mardi: ensoleillé avec pass. nuageux. Min.: -18. Max.: -13.

**Sept-Îles**: neige diminuant d'intensité. Acc. de près de 15 cm. Temp. à la baisse pour atteindre -11 en p.m. Vents du nord-ouest de 40 à 60 km-h en p.m. et poudrenne. Mardi: ensoleillé avec pass. nuageux. Min.: -18. Max.: -13.

**Basse-Côte-Nord et Anticosti**: neige. Acc. totale de 5 à 10 cm. Temp. à la baisse pour atteindre -6. Vents du secteur ouest de 30 à 60 km-h en p.m. et poudrenne. Mardi: deg. Min.: -14 puis stable mardi. Venteux.

Source: Environnement Canada

# LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI 9H00 À 16H30

Renseignements.....	(514) 985-3333
Administration.....	(514) 985-3333
Avis publics.....	(514) 985-3344
Annonces classées.....	(514) 985-3344
Publicité.....	(514) 985-3399
numéro sans frais.....	1-800-363-0305

Abonnements  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....	(514) 985-3355
Extérieur (sans frais).....	1-800-463-7559

Service à la clientèle  
**LE DEVOIR**  
2050, de Bleury, 9e étage  
Montréal (Québec) H3A 3M9

**L'équipe du DEVOIR** LA REDACTION Journalistes : à l'information générale et météorologique: Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morin, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veat, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Yves d'Avignon, Paul Des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (la Plaisir des livres); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutras, Catherine Léconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Jean Dion, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Verre (correspondant parlementaire à Québec), Charlat Hébert (correspondant parlementaire à Ottawa), Serge Chapleau (canariste); à l'information sportive: Roland-Yves Carignan, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Christiane Valliant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction); LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (éditrice), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITE Lise Millette (directrice), Jacqueline Avri, Brigitte Cloutier, Francine Giroux, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lisa (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Gloria Tallon (secrétaire); L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordinatrice)

des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danièle Ponton, Danielle Foss, Linda Thériault (adjointe à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTELE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbel (adjointe), Nathalie Thabert (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette; LA PRODUCTION Johanne Brunet, Lynda Di Cesare, Richard DesCormiers, Michael Schneider, Louis Simoneau; LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Jean Laurin, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 2050, rue de Bleury, Montréal, H3A 3M9. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumort, 7743 rue Bourdeau, une division des imprimeries Québec Inc., 612 rue St-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc. (situé au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication: Enregistrement no 0850. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général: (514) 985-3333. Le Devoir (USPS - 003709) is published daily by Imprimerie Populaire, Limited, 2050 de Bleury, 9e étage, Montréal, Québec H3A 3M9. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

## ÉDITORIAL

## Une pilule dans un verre d'eau

Il y a toujours quelque chose d'émouvant à entendre d'honorables sénateurs défendre la cause des pauvres gens. Dans le débat en cours au Sénat à propos de la durée des brevets pharmaceutiques, plusieurs sénateurs sont montés au front pour défendre l'industrie des médicaments génériques qui se dit menacée par le projet de loi C-91.

Ce projet déjà adopté en chambre entend porter de dix-sept à vingt ans la période d'exclusivité réservée aux compagnies qui inventent de nouveaux médicaments, comme c'est la norme dans l'ensemble des pays industrialisés. Ce faisant, il limiterait d'autant l'accès à la reproduction de ces médicaments par l'industrie des produits génériques, celle qui se contente de copier les formules avant de les mettre en marché à un prix de vingt à trente pour cent inférieur.

Deux théories s'affrontent : dans un camp, il y a ceux qui s'opposent à la nouvelle loi en affirmant que son entrée en vigueur accroîtrait sensiblement le coût des médicaments et des soins de santé au pays. De ce côté de la clôture, on retrouve la plupart des gouvernements provinciaux, les associations de consommateurs, plusieurs organismes de défenses des droits sociaux et l'industrie des médicaments génériques.

Dans l'autre camp, on retrouve Ottawa, soucieux de voir l'industrie canadienne garder sa compétitivité mondiale, le gouvernement du Québec, la CUM et la Chambre de commerce de Montréal, pour qui l'industrie des médicaments brevetés forme le cœur de l'une de ses grappes industrielles de pointe, et bien sûr toutes les filiales de multinationales qui revendiquent leur droit à la «propriété intellectuelle» de leurs découvertes.

Pour les consommateurs de soins de santé et les contribuables que nous sommes, il va de soi que le prix des médicaments importe beaucoup. Les compagnies pharmaceutiques, quelles qu'elles soient, ne trouvent pas d'embellie la sympathie populaire. Elles ont trop souvent fait montre d'un intérêt plus grand pour leur santé financière que pour celle des malades.

Qu'on se rappelle les dégâts causés par certains produits comme la thalidomide, le stérilet Dalcon-Shield, les prothèses mammaires, sans parler des effets secondaires de plusieurs médicaments qu'on a parfois tendance à sous-estimer.

Dans sa publicité des dernières semaines, l'industrie des médicaments brevetés souligne l'importance de ses produits dans la lutte pour réduire les coûts du système de santé. Encore là, il ne faudrait pas exagérer... Malgré les bienfaits indéniables des médicaments, la médecine par les pilules fait de moins en moins l'unanimité et les abus de consommation de médicaments soulèvent l'indignation. L'industrie des médicaments n'est pas seule en cause, les médecins ont aussi leurs torts, mais les millions de dollars consacrés à la promotion de médicaments exercent une pression considérable sur le corps médical.

## Les innovateurs d'abord, les copieurs ensuite

Cela étant dit, non seulement on ne se passera pas de pilules, mais la médecine occidentale moderne leur fait une place stratégique dans le traitement de la maladie. Dans un tel contexte, s'il est un secteur à encourager, c'est celui de la recherche et du développement de nouveaux produits que tous souhaitent plus efficaces et moins nocifs. Alzheimer, sida, méningite... on ne s'en sort pas, à moins de croire aux «médecins du ciel», sans la recherche, les espoirs sont minces.

Or, malgré tous ses travers commerciaux, l'industrie des médicaments brevetés reste l'un des axes majeurs autour duquel gravite le monde de la recherche fondamentale et clinique. Facultés universitaires, centres de recherches, hôpitaux universitaires ont des liens intimes, parfois même incestueux avec l'industrie des médicaments brevetés.

C'est vrai que de copier une formule chimique permet de vendre moins cher et de faire économiser des dollars au système de santé public, encore que les copieurs pourraient vendre beaucoup moins cher qu'ils ne le font. Mais si on se satisfait d'un raisonnement à si courte vue, qui fera la recherche, qui paiera pour son expérimentation? La France? L'Allemagne? Les États-Unis?

De la découverte d'une nouvelle molécule à la mise en marché d'un médica-

ment, il faut une dizaine d'années et quelque 200 millions de dollars. Dans ces pays, comme dans l'ensemble de la CEE, l'industrie des médicaments brevetés dispose d'une période d'exclusivité encore plus longue que celle prévue dans la loi C-91.

Pour le Québec, ce projet revêt une importance encore plus grande. Entre 1988 et 1991, l'industrie innovatrice a investi 460 millions en Recherche et Développement dans la région de Montréal. C'est près de la moitié de ses investissements totaux au pays. En comparaison, l'industrie des produits génériques ne fait aucune recherche et se satisfait d'empocher les profits à partir de la recherche effectuée par d'autres.

Lorsque l'industrie des produits génériques crie au loup et annonce sa mort certaine advenant l'adoption du projet de loi, il faut questionner sa sincérité. S'il est vrai qu'elle devra désormais attendre un peu plus longtemps avant de reproduire les formules des autres, il est aussi vrai que malgré tout, la croissance de ses activités fut quatre fois plus rapide au cours des dernières années que celle de l'industrie innovatrice. Les plus importantes sociétés de médicaments génériques, Apotex et Novopharm, toutes deux installées en Ontario, sont aussi les deux sociétés qui enregistrent le plus grand nombre d'ordonnances médicales au pays chaque année. Pourtant, ces sociétés se contentent de copier les médicaments les plus en demande, et réalisent au moins 60% de leurs affaires à partir de médicaments dont les brevets sont déjà expirés.

S'il est juste d'affirmer que les prix des médicaments brevetés sont plus élevés que ceux des médicaments génériques, il n'en reste pas moins qu'ils augmentent moins vite que l'inflation et que la nouvelle loi prévoit des mécanismes de contrôles plus contraignants que ceux qui existent déjà.

Le Canada, et surtout le Québec, ont besoin de cette loi pour le développement du secteur de la recherche. Il n'est pas du tout certain que les économies de coûts qui découleraient du rejet de cette loi n'entraîneraient pas une détérioration de l'industrie innovatrice et de la position déjà précaire que nous occupons en matière de haute technologie, de recherche et de développement.

JEAN-ROBERT SANSAÇON

## LETTRES AU DEVOIR

## Ne pas confondre

LE DEVOIR reprenait récemment un article du New York Times faisant état de la condamnation en France d'une ressortissante gambienne ayant fait exciser ses deux fillettes. Selon le N.Y. Times, «l'excision est l'équivalent de la circoncision chez les bébés de sexe masculin». Impossible de savoir si ce discours appartient à l'auteur ou aux autorités qui tolèrent cette pratique. Quoi qu'il en soit, j'aimerais rappeler qu'il n'y a aucune commune mesure entre les deux : l'excision est une atteinte injustifiable à l'intégrité du corps et à la dignité de millions d'êtres humains qui se soldent souvent par la mort. Des hommes sont prêts à tuer pour s'assurer que les femmes perdent toute capacité d'éprouver du plaisir sexuel. La circoncision est un rite de passage positif par lequel le garçon se fait dire : bienvenue dans le monde des hommes ! L'excision est une mutilation qui fait comprendre à la fillette qu'elle aura un lourd tribut à payer pour le restant de ses jours, du fait qu'elle est née femme sur le continent africain.

Françoise Trudeau-Reeves  
Hull, 18 janvier 1993

## Un ami disparu

APRÈS Jacques Levault, disparu il y a quelques mois, le Québec vient de perdre au sein de la communauté française de Belgique, en la personne de Claude de Groulard, un ami très sûr.

Ce journaliste chevronné a été terrassé, mercredi le 13 janvier, en sortant de son travail au quotidien bruxellois LE SOIR. Jusqu'à la dernière minute, selon les témoignages qui nous sont parvenus, il travaillait avec l'enthousiasme et l'énergie que nous lui avons connus aux nombreux projets qui lui tenaient à cœur, au sein desquels le Québec a toujours occupé une grande place.

Voilà plus de trente ans, en effet, que Claude de Groulard arpenteait, d'abord pour la radio-télévision belge et ensuite pour le principal quotidien francophone de Bruxelles, toutes les régions du Québec. Il en rapportait chaque fois des analyses fouillées et éclairantes sur notre évolution collective, mais Claude ne se satisfaisait pas du statut d'observateur averti; il s'est pris de passion pour les Québécoises et Québécois.

Cette passion l'a conduit à travailler inlassablement au rapprochement de nos deux communautés en tant que journaliste, mais aussi en tant que militant francophone. Mentionnons, à titre d'exemple, qu'il fut le Président-fondateur de l'Association Buxelles-Québec.

Si le Québec et la Communauté française de Belgique sont liés aujourd'hui par une coopération multiforme à bien des égards exemplaire, le travail parfois discret, toujours constructif de Claude de Groulard y est pour beaucoup. Ses nombreux amis québécois s'uniront sans aucun doute à nous pour lui dire, haut et fort, merci Claude!

Paul-André Comeau  
et Christopher Malone  
Québec, 20 janvier 1993

## Vandalisme antisémite

COMME CITOYEN de la communauté urbaine de Montréal, nous trouvons répréhensibles les actes de profanation qui ont dégradé les murs de synagogues montréalaises. Comme membres du Dialogue judéo-chrétien de Montréal et, en particulier, comme croyants, nous dénonçons avec nos frères et sœurs juifs le racisme qui génère de tels actes de mépris.

L'antisémitisme est un vieux problème que nous souhaitons être du passé. Il est trop facile d'attribuer ce vandalisme à des jeunes qui chercheraient à attirer l'attention.

Des événements ici et dans le monde nous indiquent que l'antisémitisme ne peut être ignoré.

Nous dénonçons la violence verbale, la haine et la dégradation d'édifices religieux qui a eu lieu dans la première semaine de janvier.

Nous invitons tous les Montréalais à prendre position et à se dissocier publiquement de ces actions antisémites et de toutes autres semblables.

Pasteur Charles Eddis,  
président,  
Dialogue judéo-chrétien à Montréal  
Montréal, 8 janvier 1993

## Taxes cachées

DANS la Tribune libre «Sommes-nous machistes?» (15/01/93), M. Alain Bonnin énumère quelques raisons qui expliqueraient l'impopularité des TPS et TVQ, pour conclure au besoin de ne pas afficher ces taxes et de les inclure dans le prix de vente. L'argument est simple: si la taxe est «discrète», elle permet de «ratissier beaucoup d'argent sans trop de douleur pour le consommateur puisque celui-ci ne s'en rend pas compte». Selon le bon vieux principe que ce qu'on ne connaît pas ne fait pas mal, il faut alors encourager l'ignorance.

Il y aurait peut-être une autre cause à la frustration des consommateurs: une taxe sur les biens et services touche tout le monde, quel que soit le degré de richesse ou de pauvreté, quelle que soit l'utilité du produit (pensons aux livres et aux billets de trains).

Une taxe juste se calcule sur les profits et sur les revenus, et aussi sur certains

produits considérés de luxe, du chocolat aux cigarettes, par exemple. Les consommateurs et consommatrices ne sont peut-être pas si bêtes lorsqu'ils ou elles voient dans cette taxe non seulement «le symbole de la fiscalité abusive», mais l'abus réel qu'une telle taxe constitue.

Andrée Lévesque  
Montréal, 20 janvier 1993

## Point d'ONU

J'AI PRIS le plus grand plaisir à écouter et regarder la dernière émission de Rédacteurs en chef, que dirige Mme Lise Bissonnette, et qui avait pour sujet le nouvel ordre mondial à travers les initiatives de l'ONU.

Je dois dire que seul M. Dieudonné Pigu, rédacteur en chef de la télévision du Cameroun, m'a paru poser la vraie question: l'ONU est-elle crédible? Question que l'on pourrait compléter par cette autre: l'ONU est-elle légitime? Ma réponse est un double non.

Les raisons en sont simples. Cette organisation prétend défendre la démocratie qui est actuellement le sésame politique en vigueur, mais néglige de répondre elle-même aux exigences les plus élémentaires de cette démocratie, même au sens le plus restrictif de ce terme.

L'ONU est en effet coiffée d'un conseil de sécurité dont cinq membres sont permanents. Pourquoi cet «apartheid» ici alors qu'on le condamne ailleurs? Les dix autres membres de ce conseil étant «élus» tous les deux ans par l'Assemblée générale de l'ONU, il est à noter qu'au moment où l'ONU donnait le feu vert à la guerre du Golfe, sept des membres du Conseil de Sécurité étaient des dictatures. Bel exemple de démocratie en vérité.

J'ajoute que les deux principales puissances du monde après les USA, soit le Japon et l'Allemagne, ne sont même pas membres permanents et que par contre, ni la Chine, ni la Russie, qui le sont, ne concourent activement aux interventions sur le terrain. La composition de ce Conseil, même si on en acceptait l'élitisme, ne correspond à aucune conception saine d'un «nouvel ordre mondial quelconque».

«Point de pétrole, point d'ONU», aurait écrit La Fontaine.

André Serra  
Saint-Lambert, 16 janvier 1993

## Quand

QUAND nous serons parfaitement tolérants, nous nous ferons tous vacciner pour la méningite, même s'il n'y a pas d'épidémie ni d'études longitudinales sérieuses sur les effets secondaires des vaccins; parce que l'État le demande.

Quand nous serons parfaitement tolérants, nous aurons tous notre photographie sur notre carte d'assurance-maladie, même s'il n'existe aucune étude sérieuse chiffrant l'ampleur de la fraude que cette mesure serait censée contrer; parce que l'État le demande.

Quand nous serons parfaitement tolérants, nous ne protesterons pas lorsque des synagogues ou autres mosquées seront profanées. Il reste encore du chemin à faire avant que nous soyons parfaitement tolérants; mais nous y arriverons, non ?

Mathieu Langlais  
Montréal, 13 janvier 1993

## LE SILENCIEUX

## L'être et le paraître

Idéologie. — Idée atteinte de mégalomanie.

Les êtres exemplaires ne deviennent grands que morts.

La parole d'un politicien quelconque est le véhicule en panne de sa pensée.

La femme qui se veut l'égal de l'homme manque décidément d'idéal.

Les peines d'argent sont plus longues à cicatriser que les peines de cœur.

Des Anglais, je n'accepte d'être conquis que par leur humour.

Paul-Émile est en lieu sûr... Il est mort.

Il n'y a pas de santé de fer qui ne se corrode.

L'éducation populaire par la télé a permis à quelques téléspectateurs d'apprendre à distinguer la Bande de Gaza de la Bande des Six.

Les personnes réservées sont secrètes; les bavardes sont cachottières.

Mon aversion pour les grandes villes vient du fait qu'elles ont été bâties là où la campagne était magnifique.

Il faut savoir supporter le fardeau des louanges dont on ne se sent pas digne.

Absurdité. — Profonde surdité de la logique.

Il n'existe pas de recette du bonheur; c'est un plat cuisiné.

Les gens suffisants ont au moins un mérite que, par bonheur, ils ignorent : ils ne sont pas envieux.

«Charité bien ordonnée commence par soi-même.» En conséquence, il sera pardonné à l'individualiste, parce qu'il se sera beaucoup aimé.

Milliardaire. — Exploiteur mille fois plus voleur que le millionnaire.

Se souvenir. — Imaginer à reculons.

Paradoxe. — L'usage excessif du fameux «incontournable» est révélateur de l'indigence de notre vocabulaire.

L'esprit universitaire est prompt; certaines de ses chaires sont faibles.

Newton. — Savant qui a investi la pomme de son pouvoir d'attraction universelle.

ALBERT BRIE

## Tribune libre

## La victime, l'accusé

Arlène Gaudreault

Présidente de l'Association québécoise  
Plaidoyer-Victimes

LE PARLEMENT du Canada adoptait en juin dernier une nouvelle loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Le 1er novembre dernier marquait l'entrée en vigueur de cette loi. Plusieurs médias ont alors fait état de nouveaux droits consentis aux victimes d'actes criminels. Dans les bulletins d'information, on proclamait la bonne nouvelle: dorénavant, les victimes pourront se prononcer contre l'octroi de la libération conditionnelle d'un détenu et participer aux audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Il faut reconnaître d'emblée que cette loi fait une place aux victimes d'actes criminels comparativement aux lois antérieures desquelles elles étaient absentes. Elle comprend la notion de victimes indirectes (ex : la famille) ce qui constitue un élément positif. Elle comporte certaines dispositions qui vont permettre de mieux tenir compte de leurs besoins et des préjudices subis. Elle invite aussi les intervenants qui oeuvrent dans le secteur de la détention et des libérations conditionnelles à être davantage attentifs à leur réalité. Il importe cependant de nuancer l'analyse qu'en ont fait les médias afin de donner l'heure juste et, surtout, pour ne pas entretenir de fausses illusions.

La loi actuelle, à l'article 140, permet à la personne qui en fait la demande écrite d'être présente, à titre d'observateur, lors d'une audience. Antérieurement, elles pouvaient présenter une telle requête auprès de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Le détenu ayant droit de veto, ce privilège leur était rarement accordé. La loi actuelle a retiré ce pouvoir au détenu mais elle l'a transféré en d'autres mains, celles de la Commission. Celle-ci doit cependant en informer au préalable le détenu et tenir compte de son point de vue.

Il faut ajouter que la CNLC peut refuser l'accès à l'audience si elle est convaincue que la présence d'observateurs qui ont présenté une demande écrite, nuira à son déroulement, à la communication de l'information, à la réinsertion sociale du délinquant, ou encore au maintien de l'ordre dans l'établissement où l'audience doit se tenir. Il est certes souhaitable que ce soit la Commission nationale des libérations conditionnelles, et non le détenu, qui puisse accéder ou non aux demandes des personnes désirant assister aux audiences. On doit néanmoins être conscient qu'en vertu de la loi, la CNLC dispose d'un pouvoir discrétionnaire non négligeable.

Un fait est certain : les victimes n'ont pas de statut particulier en tant qu'observateurs aux audiences et leur «droit» d'y être présentes s'apparente davantage à un privilège. Rappelons aussi que, confinées à un rôle passif, plusieurs victimes risquent d'être fort déçues car elles n'auront pas la possibilité de s'exprimer au moment des audiences. Il importe donc qu'elles connaissent bien, à l'avance, toutes les règles du jeu.

Malgré ces réserves, on doit reconnaître qu'il y a un effort de la part du législateur pour favoriser l'accès du public au processus de la libération conditionnelle et une plus grande transparence des décisions qui y sont rendues. On peut croire et espérer que plus de victimes pourront se prévaloir d'un tel privilège et que la Commission sera sensible aux demandes qui

lui seront adressées en ce sens.

La loi actuelle ouvre aussi la porte aux victimes en leur permettant de transmettre des informations à la Commission nationale des libérations conditionnelles et au Service correctionnel du Canada afin d'exprimer leurs points de vue sur la libération d'un détenu. Parallèlement à la loi, ces deux instances ont énoncé une Politique aux victimes leur offrant la possibilité de faire connaître les conséquences du crime, d'exposer leurs craintes face à l'agresseur, de donner leur avis sur l'octroi ou non d'un programme de remise en liberté, de demander l'imposition de conditions spécifiques (ex : l'interdiction de communiquer), toutes ces mesures visent à répondre aux besoins des victimes d'être écoutées, entendues et protégées. C'est un progrès car elles ont été très longtemps oubliées ou mises à l'écart du processus correctionnel.

MAIS LÀ ENCORE, il y a quelques bémols. Les informations provenant des victimes devront être transmises au détenu dans le cadre des décisions rendues par la CNLC et cette dernière ne pourra en assurer la confidentialité. De plus, l'opinion des victimes ou leur témoignage sur l'impact du crime ne constituera toujours qu'un aspect parmi tant d'autres. Pour procéder à l'évaluation du risque, la CNLC va s'appuyer sur les critères de sa politique décisionnelle: la capacité du détenu à respecter ses engagements, ses efforts en détention et dans les programmes qui lui ont été offerts, la pertinence de son projet de sortie, la qualité des ressources sur lesquelles il peut compter à l'extérieur...

Les craintes des victimes face à la libération éventuelle de l'agresseur devront être prises en compte. Cependant, le rôle premier de la CNLC n'est pas de répondre aux attentes des victimes mais d'assurer la protection de la société en évaluant le mieux possible le potentiel de dangerosité et les risques de récidive. C'est ainsi que la CNLC définit son mandat. Si les informations dont disposent ceux qui prennent les décisions leur donnent de bonnes raisons de croire qu'un détenu peut retourner vivre en société sans trop de risques, ils vont le remettre en liberté et ce, même si les conséquences du crime restent très lourdes et difficiles à assumer pour les victimes.

Les victimes pourraient croire qu'elles vont prendre part à la décision. Or, la loi ne le prévoit pas. Elles doivent en être informées sinon, elles pourront avoir le sentiment d'être trahies comme elles le furent par les autres instances du système de justice. Le danger dans tout cela, c'est celui de les re-victimiser. C'est pourquoi, on doit leur préciser dès le départ que leur droit de parole et leur poids dans les décisions d'octroi ou non la libération conditionnelle demeurent somme toute relatifs.

Malgré ses limites, la nouvelle loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition marque un pas en avant dans la reconnaissance des droits et des intérêts des victimes d'actes criminels. Les intervenants qui travaillent dans les services correctionnels fédéraux et à la Commission nationale des libérations conditionnelles sont plus sensibles et plus réceptifs à leurs besoins. Leur attitude est un bon signe : les choses commencent à changer. Il faudra voir au cours de prochaines années si, par l'application de cette loi, on répond mieux aux attentes exprimées par les victimes et si la loi contribue véritablement à rétablir la confiance dans le système judiciaire. En ce domaine, tout reste à faire !

Veillez noter que la chronique de  
Jeffrey Simpson  
paraîtra désormais le mardi.

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa  
le 10 janvier 1910

Directrice:  
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef  
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'information  
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint  
Jean-Robert Sansaçon

Directeur de l'information  
Benoit Aubin

Directeurs adjoints de l'information  
Pierre Beaulieu, Roch Côté

Directeur des  
publications spéciales  
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS